

Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Marc Guibert demandant à la Municipalité une installation ciblée de cameras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission composée de:

Jacques Tacheron	1 ^{er} membre et rapporteur
Muriel Favez	membre
Jacques Carpentier	membre
Michel Girardet	membre
Evan Lock	membre
David Mayer	membre
Moritz de Hadeln	membre
Jean-Marc Guibert	membre
Laurent Dorand	membre, excusé

s'est réunie le 20 août 2012 à 20h00.

La Municipalité était représentée par Mme Golaz, accompagnée de M. Sumi, Chef de service du SPOP. La Commission les remercie pour les informations fournies et les réponses apportées aux questions.

Préambule

La demande du motionnaire telle que figurant dans le titre de sa motion étant une compétence strictement de la Municipalité, une *prise en considération* sous le titre présenté pourrait être facilement invalidée.

Développement

Le "diagnostic local de sécurité" commandé par la Municipalité auprès de la société Team Consult nous apprend que 400 personnes ont répondu au sondage téléphonique réalisé. S'il est vrai qu'un sentiment d'insécurité subsiste dans le périmètre de la gare, ce que révèle entre autre ce sondage, le nombre d'infractions n'est pas supérieur dans ce secteur par rapport à d'autres endroits de la ville.

Les personnes interrogées souhaitent une plus grande présence policière dans le secteur. Il est à relever, toujours selon le sondage, que l'installation de cameras de vidéosurveillance vient en 6^e et dernière position, compte tenu des possibilités existantes pour rassurer les citoyens. Relevons que la pose de cameras n'est pas une solution globale, mais fait partie d'un concept de sécurité; et un cadre légal strict évite les dérives.

Entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012, 155 événements divers se sont produits en gare de Gland; on en dénombre, par exemple, 340 à Nyon ou à Morges pendant la même période, même si "comparaison n'est pas raison".

Il est à noter que le travail de proximité réalisé par les ASP (Assistants de sécurité publique) semble porter ses fruits; au même titre que la présence des "parrains" oeuvrant sur le territoire des CFF.

Remarques de la Commission

Il est évident que la Municipalité est consciente des problèmes connus et évoqués concernant le périmètre de la place de rencontre de la gare. La Commission vous informe que l'Exécutif communal travaille déjà sur le sujet (comme déjà évoqué: sondage, présence accrue des ASP, etc.).

Nous rappelons l'art. 73 al. 4 du règlement du Conseil qui permet à un motionnaire de transformer sa motion en postulat jusqu'à la décision sur sa prise en considération par l'Assemblée.

Conclusion:

Au vu de ce qui précède et du dossier en cours à la Municipalité, la Commission, à l'unanimité de ses membres présents, refuse la prise en considération de la motion Guibert si elle n'est pas transformée en postulat par son auteur ou par le Conseil communal.

Dans ce cas seulement et à l'unanimité également, la Commission soutiendra le postulat.



Jacques Tacheron, 1^{er} membre et rapporteur

Jacques Carpentier, membre



Evan Lock, membre

Moritz de Hadeln, membre



Muriel Favez, membre



Michel Girardet, membre

David Mayer, membre



Jean-Marc Guibert, membre